

tinée à colmater les fissures d'un programme d'assistance sociale et à l'adopter pour répondre aux besoins dans ce domaine.

Ou bien le gouvernement ne comprend pas ce qui se passe ou il refuse de faire face à la réalité. D'après moi un grand nombre de cas d'assistance sociale maintenant réglés par les provinces, disparaîtraient si l'on versait des pensions de vieillesse suffisantes et présentait un programme convenable d'assurance-frais médicaux. Si le choix s'offre à nous—et c'est le cas—pourquoi proposer une mesure comme celle à l'étude, alors que celle dont j'ai parlé s'impose évidemment? Il est vrai que des mesures complémentaires s'imposent toujours pour régler les cas en marge des catégories générales, mais on ne devrait certes pas nous demander d'adopter des mesures semblables, alors qu'une augmentation des pensions de vieillesse s'impose dans notre pays.

Comme d'autres députés, je me préoccupe du prestige du Parlement et de la loyauté des Canadiens envers leur gouvernement fédéral. L'autre soir, j'écoutais avec intérêt un amendement proposé par un membre du gouvernement et appuyé par le député de Saint-Jean-Ouest visant à relever le prestige du Parlement. On proposait d'inclure dans toutes les mesures qui prévoient de l'aide fédérale aux provinces, une disposition permettant au gouvernement fédéral d'obtenir le crédit qu'il mérite pour sa quote-part, indiquant également le pourcentage de sa participation.

J'ai dit alors que ceci témoignait davantage d'un souci plus marqué des relations extérieures que des initiatives qui nous vaudraient l'affection véritable des Canadiens. La mesure à l'étude confirme cette attitude.

Je dis aux membres du gouvernement qu'ils risquent d'abdiquer leurs responsabilités en matière d'assistance à la vieillesse, et le vide créé par cette abdication sera comblé par les provinces elles-mêmes. Les honorables vis-à-vis peuvent s'y attendre. La province de l'Île du Prince-Édouard a déjà indiqué qu'elle reconnaît l'importance d'une allocation minimum de \$100 par mois aux vieillards pensionnés et qu'elle se propose de verser un supplément de prestations. Le ministre pense-t-il que d'autres provinces ne prendront pas de mesures similaires? Ne comprend-il pas que de telles provinces trouveront, quoi qu'il en soit, un moyen de faire payer au gouvernement fédéral une large portion de ces frais? Permettra-t-il à une telle responsabilité de lui échapper car il refuse d'user de son autorité et de prendre une décision?

Si les provinces décident de verser des prestations supplémentaires aux vieillards pensionnés, c'est parce qu'elles peuvent, je suppose, se présenter devant le gouvernement

fédéral aux termes de la mesure dont nous sommes saisis et obtenir une aide financière à l'égard des paiements supplémentaires en fonction du pourcentage des bénéficiaires. Alors, une part considérable des frais sera à la charge du gouvernement fédéral.

En conséquence, ces personnes considéreront que le gouvernement fédéral a été ridicule d'avoir laissé passer une telle occasion. Elles seront naturellement reconnaissantes de l'aide, qu'elle provienne du gouvernement fédéral ou des provinces. Mais elles auront une preuve de plus que le gouvernement fédéral refuse d'agir en face d'une nécessité flagrante.

Si des suppléments d'allocations sont versés—et cela à mon avis est inévitable—on devra trouver l'argent d'une façon ou d'une autre, que ce soit au moyen du fisc provincial ou du fisc fédéral. Il est certain que le gouvernement fédéral a de meilleurs instruments fiscaux que les provinces. Si c'est aux provinces de prélever cet impôt, elles auront tendance à le réclamer des propriétaires de maisons ou des personnes moins fortunées du pays.

J'ai été intéressé par l'importance accordée à la distinction entre ressources et besoins. On essaie apparemment d'expliquer que cette mesure répondrait aux besoins de certaines personnes dans une plus large mesure que dans le passé et que l'ancienne formule d'évaluation des ressources serait changée. On a certainement exprimé l'espoir qu'on changerait d'attitude à ce sujet.

Mais le ministre n'a pas indiqué qu'une évaluation des besoins pourrait être distincte d'une province à une autre. Nous avons un programme qui, en fait, exprime l'idée suivante. Si c'est une province riche qui peut obtenir d'énormes recettes, on lui donnera beaucoup d'argent, mais si c'est une province pauvre qui ne peut pas recueillir autant d'argent, on lui versera une somme proportionnelle à ses recettes.

• (8.30 p.m.)

Le ministre n'aurait-il pu faire mieux, connaissant fort bien surtout les désavantages dont souffrent certaines régions? Une meilleure formule n'aurait-elle pu être élaborée? Est-il juste qu'une province pauvre soit traitée de la même façon qu'une province riche? Est-ce ainsi que nous allons essayer de supprimer les disparités qui existent? Le programme ne va-t-il pas perpétuer la situation actuelle? La mesure ne peut faire autrement, semble-t-il, et c'est pourquoi elle est loin de répondre aux besoins actuels.

On demande parfois comment nous allons acquitter la note. Toutes sortes de propositions sont faites, mais des porte-parole du gouvernement donnent l'impression que nos moyens ne nous le permettent pas. Il est prouvé, cependant, que le Canada, un des